

ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R414-14, R411-25 à 28 et R411-1 à 9 ;

Vu la circulaire n°86-230 du Ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;

Vu le décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution ;

Considérant la demande du Centre Technique Municipal de la commune de Carbon-Blanc en date du 15/11/2022 ;

Considérant que le service Espace Vert du Centre Technique Municipal, doit procéder à l'élagage des arbres sur le parking de la résidence Favols rue Jean Raymond Guyon, allée de l'Entre Deux Mers et rue du 11 Novembre à Carbon-Blanc ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Du 28 novembre au 9 décembre 2022, le service Espace Vert du Centre Technique Municipal de la commune de Carbon-Blanc, est autorisé à effectuer des travaux d'élagage sur les arbres du parking de la résidence Favols rue Jean Raymond Guyon, allée de l'Entre Deux Mers et rue du 11 Novembre à Carbon-Blanc ;

ARTICLE 2 : Le service Espace Vert devra procéder à l'élagage en deux parties. Le stationnement sera donc interdit dans l'emprise des travaux ;

ARTICLE 3 : La signalisation sera mise en place et conservée par le soin du service Espace Vert du Centre Technique Municipal conformément à la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 4 :

- Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Monsieur le Président de Bordeaux Métropole

Le Centre Technique Municipal

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CARBON-BLANC, le 17 novembre 2022

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Maire-adjoint,



Jean-Luc LANCELEVÉE